

Le gouvernement mettra sur pied de nouveaux conseils et comités, car les libéraux raffolent de ces organismes. Cela crée des emplois pour leurs protégés. Chaque mesure législative qu'ils présentent leur fournit l'occasion de placer leurs hommes. A l'occasion, ils placent aussi des femmes. Je suis ravi de constater qu'ils s'améliorent quelque peu, au moins à cet égard.

M. Ouellet: Vous êtes sûr?

M. Nickerson: L'ancien ministre des Postes dit «bien sûr». Il ne le sait que trop bien.

M. Ouellet: Je vous demande si vous êtes sûr de ce que vous dites. Vous n'avez pas l'air très sincère.

M. Nickerson: A titre d'exemple de progrès réalisés par le parti libéral du Canada, l'ancien ministre des Postes a nommé dernièrement au conseil d'administration de Postes Canada une femme qui est présidente de l'association libérale de Western Arctic. Cela montre à merveille que les libéraux ont non seulement des emplois pour les hommes, mais qu'ils en donnent aussi aux femmes, et je remercie le député d'avoir attiré mon attention là-dessus.

La première chose que cherchera à savoir un chômeur d'un de ces secteurs désignés c'est combien il va retirer de tout cela, tandis que les contribuables canadiens qui feront les frais du bill, demanderont avant tout combien est-ce que cela va leur coûter, et combien ils devront verser à la personne qui sera mise à pied. Ils voudront bien aider un peu, mais aussi savoir combien cela leur coûtera.

J'examine ce projet de loi et je me rends compte qu'il ne fournit pas l'information fondamentale que les gens veulent. La question même qui intéresse le plus les gens à l'égard de ce genre de bill ne figure pas dans le bill. Celui-ci ne fait aucunement état du montant que pourra recevoir un travailleur mis à pied. Ce montant doit être calculé en fonction d'une de ces longues formules libérales faites de toutes sortes d'opérations et d'équations, et suivant toutes sortes de règles et règlements qui restent à établir.

L'autre question qui me préoccupe et qui, à mon sens, devrait être étudiée en profondeur au comité, c'est que ce bill créera deux catégories de chômeurs. Premièrement, les personnes de plus de 54 ans qui sont licenciées, mais qui ont la chance de venir d'un secteur d'activités désigné. Elles ne seront pas toutes traitées de la même façon.

Un secteur d'activités doit satisfaire à beaucoup de règles et de règlements avant d'être désigné comme pouvant être certifié. Les employés mis à pied dans un secteur d'activités désigné auront plus de chance que les chômeurs non admissibles parce qu'ils appartiennent à un secteur différent. A titre d'exemple, prenons le cas de deux employés de 55 ans, l'un dans une manufacture de chaussures, l'autre dans une scierie. Parce que les libéraux ont tellement haussé les taux d'intérêt hypothécaires, personne n'a les moyens de se construire une maison et l'employé de la scierie est congédié. Il est sans argent, il ne sait même pas s'il pourra payer son prochain repas. Par ailleurs, le gouvernement peut changer le contingent tarifaire et ainsi mettre en chômage l'employé de la manufacture de chaussures. Mais, selon toute vraisemblance, la manufacture de chaussures sera désignée comme pouvant être certifiée, de sorte que

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

cet employé aura droit à toutes ces prestations—même si nous ne savons pas en quoi elles consistent. Le travailleur mis à pied par la scierie ne recevra absolument rien.

A mon avis, cela peut entraîner toutes sortes d'injustices et d'autres conséquences propres à nuire aux intérêts supérieurs de l'unité canadienne. Si vous travaillez dans le secteur de la chaussure—ce que bien des libéraux devraient faire—et si vous remarquez que ce secteur est sur son déclin, vous savez que le gouvernement s'occupera de vous dans un an ou deux. Par conséquent, rien ne pousse les travailleurs de ce secteur à se recycler ni à chercher un emploi en Alberta sur un derrick qui va, de toute façon, être déménagé aux États-Unis. Il est plus avantageux d'attendre que le gouvernement distribue les cadeaux quand tout va mal. C'est une injustice intégrée au système qui pousse les travailleurs à la paresse.

Ce qui nous intéresse surtout, mes électeurs et moi, ce sont les personnes qui se trouvent dans la situation prévue dans ce projet de loi. Bien des personnes de 55 à 65 ans ont été laissées pour compte par la civilisation moderne, sans qu'elles y soient pour rien: les gens qui ont été habitués de père en fils à compter sur la chasse, le piégeage et la culture pour subsister. Ils ont été rattrapés et dépassés par l'économie moderne fondée sur la rémunération. Leur avenir est bouché. Ils ne connaissent pas l'anglais et il est très difficile d'apprendre à un âge avancé. Ils n'ont pas vraiment d'aptitudes rentables et n'ont rien à espérer avant l'âge de la retraite. Je trouverais très injuste, pour ma part, que le gouvernement s'occupe de ceux qui, à Montréal ou à Québec, travaillent dans des usines de textiles ou de chaussures en leur permettant de prendre une retraite anticipée, tout en laissant pour compte les gens de ma circonscription, dont je m'inquiète grandement et dont je comprends les difficultés. Encore une fois, le gouvernement les met de côté et ne s'occupe pas du tout d'eux. Cela revient à dire que l'on peut se passer d'eux. J'espère que le comité pourra régler cette difficulté lorsqu'il étudiera le projet de loi.

Il faut absolument se rendre compte, à mon avis, qu'une fois adoptées, des mesures de ce genre peuvent difficilement être limitées dans leur application. Songeons, par exemple, aux programmes du MEER. Dès que le ministère met en œuvre un programme dans quelques régions à chômage élevé, les gens des régions avoisinantes réclament des mesures identiques. Puis, il en arrive un autre qui sait défendre son point, ce qui fait que maintenant le MEER fonctionne à peu près dans tous les coins du Canada.

● (1630)

Il va donc falloir faire preuve d'un peu de prudence quand nous demanderons au gouvernement d'élargir ce programme s'il est jamais mis en application. Les syndicats n'auront que trop tendance à demander que les mêmes dispositions s'appliquent non seulement dans les régions initialement désignées mais, de proche en proche, dans l'ensemble du pays. En ce qui concerne le plafond de 54 ans, on peut prévoir que des pressions s'exerceront pour qu'il soit abaissé à 50 ans ou même à 45. Voilà un point sur lequel il va falloir être assez prudents quand nous examinerons les dispositions de ce bill qui concernent les prestations d'adaptation pour les travailleurs.